



Procès-verbal
Assemblée extraordinaire des membres
Jeudi 28 mai 2020
Réunion virtuelle

Sujet à l'approbation des Associés à l'assemblée annuelle des membres de 2021



Table des matières

Liste des pièces jointes	ii
Réunion spéciale des membres du Collège royal	1
1. Ouverture de la séance	1
2. Objectif de l'assemblée.....	1
3. Remarques du président	2
4. Présentation des motions proposées et discussions connexes.....	2
5. Prochaines étapes.....	4
6. Levée de la séance	4



Liste des pièces jointes

Les documents ci-dessous ont été affichés sur le site Web du Collège royal le 30 avril 2020, 28 jours avant l'assemblée extraordinaire du 28 mai 2020.

- Ordre du jour de la réunion
- Règles relatives à la tenue des assemblées
- Lettre ouverte à tous les Associés de Susan Moffatt Bruce, MD, PhD, MBA, FACS, FRCSC
- Pétition présentée par le Dr Neary, y compris le texte intégral de la résolution soumise aux fins de décision



Assemblée extraordinaire des membres du Collège royal

1. Ouverture de la séance

Le président de l'assemblée et du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, Ian Bowmer, MDCM, FRCPC, annonce l'ouverture de l'assemblée annuelle des membres du 28 mai 2020, à 13 h 30. Somme toute, 1 411 personnes ont assisté à l'assemblée (1 100 Associés, 292 résidents affiliés et 19 membres du personnel). L'assemblée a eu lieu virtuellement, par l'intermédiaire de plateforme Lumi Global.

Le Dr Bowmer avise l'assemblée que la firme KPMG agirait à titre de scrutateur durant l'assemblée et surveillerait la compilation des votes pour les points présentés aux fins de décision. Il souligne également la participation de plusieurs invités, notamment :

- Dre Linda Inkpen – Présidente, Fédération des ordres des médecins du Canada (FOMC)
- Mme Fleur Ange Lefebvre – Directrice générale et chef de la direction, Fédération des ordres des médecins du Canada (FOMC)
- Dre Geneviève Moineau – Présidente-directrice générale, Association des facultés de médecine du Canada (AFMC)
- Dr David Anderson – Président du Conseil d'administration, Association des facultés de médecine du Canada (AFMC)
- Dr Armand Aalamian - Vice-doyen, Formation médicale postdoctorale de l'Université McGill
- Mme Rose M. Carter – Membre public, Conseil du Collège royal
- Dr John Neary – Associé du Collège royal et initiateur de la pétition

2. Objectif de l'assemblée

La directrice générale Susan D. Moffatt Bruce, MD, FRCSC, PhD, MBA, FACS, explique l'objectif de l'assemblée extraordinaire. On informe les membres qu'il était évident, dès le début de la crise de la COVID-19, que le Collège royal ne serait pas en mesure d'assurer la tenue des examens du printemps 2020 en mars et en avril. Par conséquent, le 13 mars, au terme d'une consultation avec les principaux intervenants, le Collège royal annonce que les examens du printemps 2020 seront reportés à l'automne. Par la suite, le 31 mars 2020, le Collège royal reçoit une lettre de John Neary, MD, FRCPC, comportant la signature d'environ 2 500 Associés – un peu moins de 5 % des membres, seuil requis par les statuts du Collège royal pour demander la tenue d'une assemblée des membres.

Dans cette lettre, le Dr Neary demande la tenue d'une assemblée extraordinaire des membres afin de considérer une motion demandant d'offrir une voie alternative à la certification ponctuelle aux candidats qui devaient se présenter aux examens au printemps 2020, y compris la possibilité d'obtenir le certificat sans examen. Le Conseil a convenu que la tenue d'une assemblée était justifiée, même si la pétition n'atteignait pas le seuil requis pour convoquer les membres.



La Dre Moffat-Bruce confirme donc que l'objectif de l'assemblée est d'offrir aux Associés l'occasion de voter sur la motion présentée dans la pétition relative aux examens du printemps 2020.

3. Remarques du président

Le Dr Bowmer remercie les membres pour le travail qu'ils effectuent quotidiennement, particulièrement à l'heure de la pandémie. Il souligne le privilège de l'autoréglementation et de la façon dont le Collège royal contribue à la confiance requise à cette autoréglementation. Le Collège royal a une responsabilité envers ses membres et la société dans son ensemble de veiller à ce que, par l'intermédiaire de l'agrément et de la certification, ses Associés détiennent la formation, les compétences et les valeurs requises pour fournir aux patients les meilleurs soins qui soient.

Le Dr Bowmer invite la Dre Moffat-Bruce à traiter des principes de sécurité, de qualité et d'équité qui orientent le processus décisionnel du Collège royal relativement aux examens du printemps 2020. Tout d'abord, elle souligne que la sécurité des résidents et des patients sous leur responsabilité demeure prioritaire. À cet égard, elle rassure les membres du fait que le Collège royal est paré à toute éventualité relevant de son contrôle afin d'assurer la tenue des examens de façon sécuritaire en septembre 2020.

En outre, elle ajoute que, tout en faisant face à la pandémie, le Collège royal ne peut pas réduire les normes de qualité que les organismes de réglementation médicale et les patients attendent de lui. La FOMC indique qu'une certification en médecine spécialisée est requise pour l'obtention d'un permis d'exercice complet et sans restriction au Canada et que cette certification se compose d'un ensemble pancanadien d'examens normalisés. Le Collège royal croit que les résidents doivent réussir des examens impartiaux et indépendants afin de devenir des spécialistes certifiés.

Puis, la Dre Moffat-Bruce confirme que l'équité est essentielle au soutien des résidents. La COVID-19 a touché le pays différemment; la réponse à la pandémie continue de varier d'une province à une autre, d'une région à une autre. En dépit de ces différences, le Collège royal doit demeurer équitable dans sa réponse relative à la tenue des examens. En date du 28 mai 2020 et selon les consultations auprès des universités et des doyens, la tenue en septembre des examens du printemps 2020 demeure l'objectif du Collège royal.

Nonobstant ces principes, le Dr Bowmer indique que le Conseil a entendu les préoccupations des candidats aux examens, des résidents et des Associés relativement au report des examens du printemps 2020 et la demande de procéder autrement, et a convenu de tenir cette assemblée extraordinaire dans le but explicite d'obtenir davantage de renseignements à cet égard.

4. Présentation des motions proposées et discussions connexes

Le Dr Bowmer a examiné les éléments techniques réglementant le processus de vote préalablement à la présentation des motions proposées par les signataires de la pétition. Il précise que les résultats du vote revêtent un caractère consultatif, et non contraignant, car les motions ne relèvent pas des pouvoirs des membres prévus par les statuts et la législation. Si elles sont adoptées, ces résolutions fourniront une importante



orientation stratégique au Conseil. Cette orientation sera considérée en conjonction avec la réglementation des organismes de réglementation médicale et des universités.

Les trois motions sont projetées à l'écran et lues à voix haute. Le Dr Bowmer invite le Dr Neary à soumettre les motions *en bloc*, il obtempère. Le Dr Bowmer demande ensuite à quelqu'un de les appuyer par l'intermédiaire de la messagerie, ce qui a été effectué. Les trois motions soumises et appuyées, le Dr Bowmer invite le Dr Neary à s'adresser à l'assemblée. Au terme des remarques du Dr Neary, une période de questions s'amorce, au cours de laquelle on pose 290 questions. Le Dr Bowmer et la Dre Moffat-Bruce sont en mesure de répondre à bon nombre des questions, mais pas toutes en raison des contraintes de temps. En général, les membres demandent des explications supplémentaires relatives à la raison pour laquelle le Collège royal n'est pas en mesure d'offrir cet automne de façon fiable et sécuritaire des examens informatisés.

Avant de mettre aux voix chaque motion, le Dr Bowmer et la Dre Moffat-Bruce s'engagent à mettre à jour régulièrement la foire aux questions relative aux examens sur le site Web du Collège royal afin de traiter des principaux enjeux découlant des questions soulevées lors de la présente assemblée.

PROPOSÉE et appuyée

QUE le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada mette en place une voie alternative à la certification ponctuelle pour les candidats qui devaient passer les examens au printemps 2020, au lieu de reporter les examens du printemps 2020 à l'automne 2020.

- Votes : 491 en faveur / 609 contre / 23 abstentions

REJETÉE

PROPOSÉE et appuyée

QUE ce processus ponctuel consiste en une évaluation en cours de formation (potentiellement sous forme de résumé rédigé par le directeur de programme), avec ou sans examen écrit électronique distribué à grande échelle (envoyé directement aux candidats) et bien supervisé, avant le 30 juin 2020.

- Votes : 417 en faveur / 635 contre / 32 abstentions

REJETÉE

PROPOSÉE et appuyée

DANS l'éventualité où le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada ne serait pas en mesure de mener à bien le processus d'évaluation décrit ci-dessus, que tous les candidats inscrits aux examens du printemps obtiennent un certificat dans la spécialité visée par l'examen, au même titre que s'ils avaient réussi ces examens (et sans obligation de passer un examen de reprise).



- Votes : 337 en faveur / 710 contre / 31 abstentions

REJETÉE

Le scrutateur transmet les résultats des votes au Dr Bowmer, qui à son tour, confirme à l'assemblée que chaque motion est rejetée.

5. Prochaines étapes

Le Dr Bowmer remercie les participants pour leurs questions réfléchies, leur importante rétroaction et leur participation active. Il indique que le Conseil se réunira le 29 mai 2020 afin de réviser le résultat de cette assemblée des membres.

Il ajoute que toutes les questions, y compris les questions sans réponse durant l'assemblée, faute de temps, se trouveront dans la foire aux questions mise à jour et classée par thème principal, sur le site Web du Collège royal, à compter du 5 juin 2020. Ce même jour, la directrice générale transmettra un communiqué à tous les Associés, faisant état des résultats découlant des délibérations du Conseil.

Finalement, il souhaite à tous la santé et la sécurité, et remercie les Associés et les résidents affiliés pour le travail qu'ils effectuent aux premières lignes de la pandémie.

6. Levée de la séance

La séance est levée à 14 h 28 (HE), le 28 mai 2020.

Susan D. Moffatt-Bruce, MD, FRCSC, PhD, MBA, FACS
Directrice générale

Consigné par :

J. Arsenault, MPA, directrice agréée
Secrétaire du Conseil